

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 novembre à dix-huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué le 14 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire au Pavillon, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire

PRESENTS : Mme M.J.RUSKONE- M. J.WATIER – M.D.DUFAU -M.S.GILBERT- Mme L.LESBATS – Mme S.CHAMPILOU – M. T. LAMARQUE – M. F.PEHAU- M.T.DEVERT- Mme E. TROUILLET - M. C. VIGNEAU- M.G.NAPIAS- - Mme I. LESBATS- Mme Virginie DOUET- M. S. LABAT- I.DUPONT

Absents : Mme C.GUILLET donne procuration à M. J.WATIER, M. G.VILLENAVE donne pouvoir à M. G. NAPIAS, Mme C.LACOSTE donne procuration à M. I. LESBATS

Mme CHAMPILOU est élue secrétaires de séance.

Membres en exercice : 19 Présents : 16 Pouvoirs : 3

OBJET : Décision Modificative n° 2 du budget de la Commune : Résultat clôture du budget eau et assainissement transféré au budget de la Commune

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu le budget 2024 de la commune ;

Vu la délibération du conseil municipal n°71/2023 du 4 décembre 2023 relative au transfert des compétences eau potable, assainissement collectif et non collectif au SYDEC, prévoyant de verser au SYDEC la somme de 500 000 € provenant du résultat global de clôture du budget annexe, le reste du résultat étant conservé par la commune,

Vu la délibération du conseil municipal n°54/202 en date du 10 octobre 2024 relative à la clôture du budget eau et assainissement conservant le résultat global de clôture par la commune se décomposant comme suit :

- Résultat de fonctionnement : 1 087 391,60€
- Résultat d'investissement : 172 601,96€

Considérant qu'il convient en conséquence de rééquilibrer le budget de la commune au regard des dépenses et recettes de fonctionnement d'une part et celles d'investissement d'autre part,

Considérant la nécessité de réévaluer le montant des dépenses réelles en conséquence ;

Sur proposition de M. le Maire,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, M. Jean WATIER et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de voter les inscriptions suivantes par Décision Modificative n°2 du budget 2024 de la Commune :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap) - opération	Montant	Article (chap) -opération	Montant
6413(012) : Personnel non titulaire	50 000,00	002 : résultat de fonctionnement reporté	1 087 391,60
6450 (012)charges sécurité sociale et prévoyance	17 000,00		
60632(011) fourniture de petit équipement	520 391,60		
65888 : versement SYDEC	500 000,00		
Total	1 087 391,60		1 087 391,60



Investissement

Dépenses		Recettes	
Article (chap) - opération	Montant	Article (chap) -opération	Montant
2131 : OP 300 Bâtiments publics	172 601,96	001 : solde d'investissement reporté	172 601,96
Total	172 601,96		172 601,96

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire.
Gérard NAPIAS



La secrétaire de séance
Sabine CHAMPILOU